

# Conseil économique et social

Distr.: générale 14 novembre 2011

Français

Original: anglais

#### Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-quatrième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2011 Point 3 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

# Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingtième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2011 Point 3 de l'ordre du jour

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

# Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013

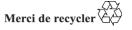
# Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

#### I. Introduction

- 1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22). Durant cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Directeur exécutif adjoint et d'autres représentants de l'UNODC.
- 2. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013 doit être présenté à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en application des résolutions 46/185 C et 61/252, section XI, de l'Assemblée générale. Pendant qu'il examinait le rapport du Directeur exécutif, il a été fait savoir au Comité consultatif qu'en réponse à une recommandation du Corps commun d'inspection, comme les deux commissions l'avaient recommandé, le Conseil économique et social avait, dans sa décision 2011/259, décidé que les commissions tiendraient des réunions conjointes lors de la reprise de leurs sessions pour examiner les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (voir A/66/315/Add.1, par. 5). La première de

V.11-87090 (F) 301111 011211





ces réunions conjointes se tiendrait en décembre 2011. On escomptait que cette évolution accroîtrait l'efficience et l'efficacité, notamment en éliminant la nécessité de présenter les mêmes informations séparément à chaque commission. Le Comité consultatif se félicite de cette évolution.

3. Le Comité consultatif note, au paragraphe 3 du rapport du Directeur exécutif, que le cadre stratégique du Secrétaire général pour la période 2012-2013 recense le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations comme l'une des huit priorités de l'Organisation des Nations Unies pour cette période (voir A/65/6/Rev.1).

## II. Agencement et présentation du budget

- 4. Comme cela est indiqué au paragraphe 4 du rapport du Directeur exécutif, le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2008-2009 a été le premier présenté selon la méthode de la budgétisation axée sur les résultats (voir E/CN.7/2007/17-E/CN.15/2007/18). Dans son rapport correspondant, le Comité consultatif a salué les efforts faits à cet égard par l'UNODC et recommandé que des mesures supplémentaires soient prises pour améliorer la gestion de l'exécution des programmes (voir E/CN.7/2007/18-E/CN.15/2007/19, par. 9). Dans son rapport sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité consultatif a engagé l'UNODC à continuer d'élaborer et d'affiner les éléments de son cadre axé sur les résultats (voir E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24, par. 3).
- 5. En ce qui concerne le budget consolidé pour l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif note que des améliorations supplémentaires ont été apportées à la présentation axée sur les résultats, y compris l'harmonisation des cadres logiques avec ceux de la section 16 du projet de budget-programme pour 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 16) et Corr.1). Le Comité note également que la stratégie actualisée de l'UNODC pour la période 2012-2015 orientera la formulation d'objectifs clairement définis et la mise au point d'indicateurs de succès visant à fournir un cadre pour mesurer la performance de l'Office. Le Comité consultatif reste cependant d'avis qu'il est possible d'affiner encore le cadre axé sur les résultats, notamment pour ce qui est de renforcer la relation qui existe entre les indicateurs de succès et les mesures de performance correspondantes.

### III. Programme de travail

6. Le Comité consultatif note, dans le rapport du Directeur exécutif, que pour améliorer l'efficacité de l'Office, responsabiliser davantage son personnel et renforcer le contrôle interne, le programme de travail a été réorganisé en sept sous-programmes, six thématiques et un d'appui aux organes de décision qui donne des orientations générales et propose des moyens d'action concrets. Ces sous-programmes sont en adéquation avec les priorités mondiales, régionales, sous-régionales et nationales identifiées en pleine concertation avec les États Membres, l'objectif étant l'élaboration de l'approche-programme intégrée. Chaque sous-programme s'inscrit dans l'actuelle structure organisationnelle à trois divisions, qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les synergies

entre les divisions et les opérations sur le terrain (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22, par. 6 à 8). Le Comité consultatif prend note de la réorganisation du programme de travail opérée pour répondre plus clairement aux priorités thématiques recensées par l'UNODC. Il a commenté plus en détail l'approche-programme intégrée aux paragraphes 26 à 28 ci-après.

#### IV. Prévisions de recettes consolidées

- Comme l'indique le paragraphe 18 du rapport du Directeur exécutif, tandis que l'UNODC continue de s'employer à intégrer au maximum, sur les plans conceptuel et opérationnel, le programme contre la drogue et le programme contre le crime, les contributions volontaires correspondantes sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La situation financière de ces deux fonds est présentée à la section VII du rapport et résumée aux tableaux 25 et 26. Le Comité consultatif note, au paragraphe 18 du rapport, que comme pour l'exercice biennal 2010-2011, le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013 se concentre sur les ressources des deux fonds affectées à des fins générales, c'est-à-dire des contributions volontaires non réservées qui financent des éléments clefs de la direction exécutive et de l'administration de l'UNODC, ainsi que les activités de programme et d'appui aux programmes, tant au Siège (Vienne) que sur le terrain. Ces ressources servent en outre à financer les avances temporaires au titre des projets et d'autres opérations mises en œuvre sur le terrain.
- Le tableau 1 du rapport du Directeur exécutif récapitule les ressources prévues pour l'UNODC pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013. Le montant total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 561 465 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 10 657 500 dollars, soit 1,9 %, par rapport au montant révisé de 550 808 000 dollars prévu pour 2010-2011. Ce montant englobe les prévisions concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui sont estimées à 475 482 500 dollars, compte non tenu de la part du budget ordinaire. Le montant restant de 85 983 000 dollars est inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6) au titre des chapitres 1, 16, 23 et 29F. Comme l'indique le paragraphe 22 du rapport, le budget consolidé pour l'exercice biennal 2012-2013 présente, comme il le faisait pour l'exercice biennal 2010-2011, un budget unique pour l'appui général et un budget unique pour l'appui aux programmes, qui regroupent tous deux les fonds des programmes de lutte contre la drogue et le crime. Les budgets des portefeuilles de projets des deux fonds financés par des ressources à des fins spéciales continuent d'être présentés séparément étant donné que la plupart des contributions sont spécifiquement affectées au titre de l'un ou de l'autre.
- 9. En ce qui concerne la répartition des ressources entre le Siège et le terrain, le Comité consultatif note, dans les renseignements financiers complémentaires qui lui ont été fournis, que sur le montant total des dépenses prévues des deux fonds, à savoir 475,5 millions de dollars, 317 millions, soit 67 %, seront alloués aux bureaux extérieurs et 157,7 millions, soit 33 %, au siège de l'UNODC. À titre de comparaison, pendant les exercices biennaux 2010-2011 et 2008-2009, la proportion

V.11-87090 3

des ressources allouées aux bureaux extérieurs était de 64,5 % et 60 %, respectivement, et celle allouée au siège de l'UNODC de 35,5 % et 40 %, respectivement. Le Comité consultatif note également que 114 des 243 postes de caractère permanent budgétés au titre des deux fonds pour 2012-2013 concernent des bureaux extérieurs. Au 16 septembre 2011, les deux fonds finançaient 1 183 postes de projet supplémentaires, dont seuls 119 sont basés au Siège de l'UNODC (voir également par. 15 ci-après). Le Comité consultatif se félicite de l'accent croissant que l'UNODC place sur les activités de terrain.

Dans son rapport, le Directeur exécutif indique que pendant l'exercice biennal 2012-2013, les dépenses totales à des fins générales pour les fonds des programmes contre la drogue et le crime augmenteront d'un montant net de 0,5 million de dollars, soit 2,4 %, passant d'un montant révisé de 20,6 millions de dollars en 2010-2011 à 21,1 millions. Cette hausse s'explique principalement par le renforcement du Bureau du Directeur exécutif et du réseau des bureaux extérieurs, ainsi que par la création et le reclassement de plusieurs postes (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22, par. 27). Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes devraient augmenter de 4,6 millions de dollars, soit 14,8 %, passant de 31,2 millions de dollars en 2010-2011 à 35,8 millions de dollars en 2012-2013. Cette hausse s'explique principalement par le transfert de ressources des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes (voir par. 12 ci-après), par le renforcement de plusieurs unités organisationnelles, ainsi que par l'actualisation du coût des postes par rapport au barème des coûts salariaux standard de 2012-2013 utilisé pour le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22, par. 28). Les dépenses totales à des fins spéciales des deux fonds devraient augmenter légèrement en 2012-2013 pour passer de 415,5 millions de dollars en 2010-2011 à 418,5 millions, ce qui s'explique par une diminution des dépenses d'exécution des projets au titre du fonds du programme contre la drogue, compensée par une augmentation de celles prévues au titre du Fonds du programme contre le crime (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22, par. 29).

11. Le Comité consultatif rappelle que pendant l'exercice biennal 2008-2009, l'UNODC se trouvait dans une situation financière difficile due, en partie, à la crise financière mondiale, qui s'est traduite par une forte diminution des recettes à des fins générales en 2009 (voir E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24, par. 6). Pendant qu'il examinait les propositions du Directeur exécutif pour 2012-2013, il a été fait savoir au Comité consultatif que pour faire face à cette situation, des postes vacants au siège de l'UNODC à Vienne avaient été gelés en 2009; le réseau de bureaux extérieurs avait été restructuré; et le nombre de postes sur le terrain avait été réduit. Grâce à ces mesures, les dépenses à des fins générales avaient été ramenées au niveau des recettes prévues. Le Comité note, au paragraphe 24 du rapport actuel du Directeur exécutif, que les recettes à des fins générales se sont stabilisées pendant l'exercice biennal 2010-2011 grâce à une contribution exceptionnelle de 7 millions de dollars faite au fonds du Programme pour le contrôle des drogues et qu'on anticipe, pour l'exercice biennal 2012-2013, des recettes équivalentes à celles de 2011, soit un total de 21,5 millions de dollars pour les deux années. Le Comité consultatif félicite l'UNODC pour les mesures qu'il a prises pour stabiliser sa situation financière et compte qu'il continue de surveiller de près les recettes et dépenses à des fins générales. À cet égard, le Comité engage l'UNODC à étudier les possibilités d'élargir encore sa base de donateurs.

- 12. Au paragraphe 23 de son rapport, le Directeur exécutif indique qu'en vue de réaligner les ressources en fonction de la source de financement la plus directe, plusieurs postes et autres objets de dépense sont transférés des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes pendant l'exercice 2012-2013. Suite à une demande de précisions, il a été fait savoir au Comité consultatif que les ressources transférées des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes étaient celles liées aux fonctions d'appui, comme le cofinancement et les partenariats, la sensibilisation, l'évaluation indépendante et quelques fonctions administratives, ainsi que celles liées aux autres objets de dépense.
- 13. Le Comité consultatif note également, au paragraphe 23 du rapport, que l'UNODC entreprend de revoir son modèle de financement afin d'évaluer la nature des dépenses d'appui et leur évolution en fonction des activités et des volumes de programmes et de réévaluer l'efficacité de l'usage qui est fait actuellement de ses sources de financement. Suite à une demande de précisions, il a été fait savoir au Comité consultatif que le modèle de financement existant de l'UNODC n'était pas adapté à la programmation intégrée ou à la finalité de ses sources de financement, s'appuyait excessivement sur les fonds à des fins générales, était incohérent dans ses pratiques de recouvrement des coûts et n'offrait qu'un intérêt prédictif limité. En conséquence, et compte tenu de la recommandation du Corps commun d'inspection (voir JIU/REP/2010/10, recommandation 5), l'UNODC avait créé une équipe spéciale interdivisions chargée d'examiner son modèle de financement et d'évaluer son efficacité. L'équipe, qui comptait achever ses projets de propositions d'ici à la mi-2012, avait décidé de se concentrer sur les quatre questions suivantes: fonctions d'exécution des programmes, proximité entre les fonctions et l'exécution des programmes, évolution des coûts et adéquation des sources de financement. Elle cherchait à proposer, pour l'Organisation, un modèle qui comporte des méthodes claires de chiffrage des activités, d'établissement du coût intégral des produits, de recouvrement direct/indirect du coût des fonctions d'appui et de prédiction du coût par rapport au volume. Elle s'efforcerait également de trouver des moyens plus simples d'évaluer les coûts.
- 14. Il a en outre été fait savoir au Comité consultatif que l'action de l'équipe spéciale coïncidait avec l'initiative actuellement menée au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour examiner les mécanismes de recouvrement des coûts, notamment d'appui aux programmes, du Secrétariat de l'ONU. Le Comité note, dans les commentaires faits par le Secrétaire général sur les recommandations du Corps commun d'inspection, que la date fixée pour la pleine mise en œuvre des propositions de l'équipe spéciale est la fin de 2012 (voir A/66/315/Add.1 et Corr.1, par. 9). Le Comité consultatif salue la décision qu'a prise l'UNODC d'examiner de manière critique sa stratégie de financement afin d'évaluer et, au bout du compte, d'améliorer son efficacité, et espère que l'équipe spéciale achèvera ses travaux en temps voulu. Il attend avec intérêt de recevoir, au moment opportun, des informations sur le suivi des propositions de l'équipe.

## V. Propositions relatives aux effectifs

15. Le tableau 1 du rapport du Directeur exécutif donne un aperçu des ressources humaines prévues par l'UNODC pour 2012-2013, ainsi que celles approuvées

V.11-87090 5

pour 2010-2011. Comme l'indique le tableau, il est proposé 59 postes au titre des fonds à des fins générales et 184 au titre des fonds d'appui aux programmes. Il a été demandé 231 postes supplémentaires dans le contexte du projet de budgetprogramme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité consultatif note, au bas du tableau, que les postes financés par des fonds à des fins spéciales ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs, car nombre d'entre eux ont un caractère temporaire et varient fréquemment en nombre, et ils ne sont pas tous administrés par l'UNODC. Suite à une demande de précisions, il a été fait savoir au Comité consultatif qu'au 16 septembre 2011, il existait, au total, 227 postes de ce type (1 D-1, 20 P-5, 76 P-4, 68 P-3, 23 P-2 et 39 postes d'agent des services généraux (autres classes)), ainsi que 950 postes de projet administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement. Tout en reconnaissant que ces chiffres n'offrent qu'un instantané de la situation des effectifs à un moment donné, le Comité consultatif estime qu'en communiquant ces informations, on accroîtrait la transparence en ce qui concerne le complément d'effectifs global de l'UNODC. Aussi recommande-t-il d'inclure, dans les futurs projets de budget, le nombre et le niveau des postes temporaires financés par des fonds à des fins spéciales.

- 16. Le Comité consultatif rappelle que conformément à la résolution 35/217, section II, de l'Assemblée générale, son concours doit être recherché pour la création de nouveaux postes extrabudgétaires de niveau D-1 et supérieur. Dans son rapport, le Directeur exécutif propose de créer deux postes de ce type et de reclasser cinq postes au niveau D-1 ou supérieur.
- Au paragraphe 116 a) de son rapport, le Directeur exécutif propose de créer, au titre des fonds à des fins générales, un poste D-1 de représentant au Bureau de liaison de New York, citant la nécessité de renforcer la fourniture de services et la coordination du Bureau. D'après le Directeur exécutif, le poste proposé est nécessaire pour faire face à l'élargissement considérable des activités du Bureau de liaison de New York, qui doit répondre à un nombre croissant de demandes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité visant à intégrer la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité dans l'action plus large de l'ONU, et fait suite à la mise en place, en 2011, de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies traitant de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité, coprésidée par l'UNODC et le Département des affaires politiques. Il traduit également la nécessité d'accroître la coordination avec les organes, organismes et commissions des Nations Unies établis ou nouvellement créés à New York dans le cadre de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", ainsi que la nécessité d'intensifier la collaboration avec les sièges des partenaires extérieurs en Amérique du Nord.
- 18. Pendant qu'il examinait le budget consolidé, il a été fait savoir au Comité consultatif qu'avant 2004, le poste de représentant au Bureau de liaison de New York était de niveau D-1 et financé par des fonds à des fins générales. Dans le cadre, cependant, du budget consolidé pour l'exercice biennal 2004-2005, ce poste avait été redéployé au Bureau régional de l'UNODC pour l'Asie centrale, situé en Ouzbékistan. Depuis, les fonctions de ce poste étaient assumées au niveau P-5 par un poste financé par le budget ordinaire. Suite à une demande de précisions, il a également été fait savoir au Comité que la nouvelle fonction essentielle du Bureau de liaison de New York était de diriger les travaux menés par l'UNODC au sein de la nouvelle Équipe spéciale évoquée au paragraphe 17 ci-dessus. À sa demande, le

Comité s'est vu communiquer le mandat de l'Équipe spéciale. Ayant examiné les informations qui lui avaient été communiquées et compte tenu des responsabilités supplémentaires conférées au Bureau de liaison de New York en raison de la création de l'Équipe spéciale, le Comité consultatif n'a aucune objection à la proposition faite par le Directeur exécutif de créer un nouveau poste D-1 de représentant au Bureau de liaison. Il note, à cet égard, que l'organigramme de l'UNODC qui lui avait été communiqué alors qu'il examinait la section 16 du projet de budget-programme pour 2012-2013 ne mentionnait nullement la création proposée d'un nouveau poste D-1 au Bureau de liaison de New York. À l'avenir, il faudrait que le projet de budget-programme contienne un organigramme qui présente un tableau complet des effectifs que compte et prévoit l'UNODC, indépendamment de la source de financement.

- 19. Il est également proposé de créer un nouveau poste D-1 de Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances. Le titulaire serait chargé de gérer le Service et de diriger et coordonner la recherche, l'analyse et les activités scientifiques et criminalistiques de l'UNODC. Il orienterait et superviserait l'élaboration des publications phares de l'UNODC, ainsi que des rapports techniques et analytiques dont l'établissement est confié au Service, et dirigerait la mise au point et la promotion d'indicateurs aux fins de la collecte de données sur les tendances des drogues et de la criminalité. Le Comité consultatif note, dans le rapport, que le poste D-1 avait précédemment existé, mais avait été supprimé en 2009 dans le cadre des mesures d'économie qui avaient visé les fonds à des fins générales. D'après le Directeur exécutif, il faudrait le rétablir pour renforcer la structure de gestion et améliorer l'exécution du sous-programme (voir E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22, par. 104 a)). Le Comité consultatif n'a aucune objection à la proposition du Directeur exécutif.
- 20. Au paragraphe 83 d) de son rapport, le Directeur exécutif propose de reclasser de D-1 à D-2 le poste de représentant de l'UNODC au Bureau de l'Afghanistan compte tenu de l'étendue plus vaste de ses responsabilités, qui vont de la mise en œuvre du programme de pays pour l'Afghanistan à l'élaboration, au lancement, à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi stratégique du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, qui concerne huit pays dont l'Afghanistan. Ce reclassement s'explique également par le double rôle du titulaire de ce poste particulier, qui assure également les fonctions de conseiller principal du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et de chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Suite à une demande de précisions, il a été fait savoir au Comité consultatif que le reclassement proposé s'expliquait par l'action que l'UNODC menait pour convertir le poste de représentant en Afghanistan afin de fournir, en haut lieu, les conseils politiques appropriés en matière de lutte contre les stupéfiants et de justice pénale, ainsi que pour promouvoir une action internationale plus cohérente dans ces secteurs clefs. Le Comité consultatif n'a aucune objection au reclassement proposé.
- 21. Au paragraphe 43 a) du rapport, le Directeur exécutif propose de reclasser le poste de Chef de cabinet de P-5 à D-1 pour tenir compte du niveau de responsabilité accru lié au regroupement des services du Cabinet du Directeur général et du Bureau du Directeur exécutif en tant que partie intégrante de la structure de direction de l'ONUV/UNODC, et à l'exécution du nombre croissant de mandats confiés à l'Office. La justification fournie par le Directeur exécutif ne suffit pas

#### à convaincre le Comité consultatif de la nécessité du reclassement proposé. Le Comité recommande en conséquence de ne pas accepter cette proposition.

- 22. Il est également proposé de reclasser de P-5 à D-1 trois postes de représentant de l'UNODC dans les bureaux suivants: Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud, Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes, et Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (voir E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/12, par. 83 a)). Le Directeur exécutif indique que la proposition tient compte de l'augmentation des responsabilités liées à ces postes s'agissant de l'élaboration de nouvelles stratégies pour les pays concernés, de la mise en place de la nouvelle approche axée sur les partenariats (voir également par. 27 ci-après) et du développement de réponses innovantes aux problèmes nouveaux et existants.
- Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer des informations détaillées justifiant les reclassements proposés. Il s'est notamment vu dire que le Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud et le Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes étaient en train d'être convertis en bureaux de liaison et de partenariat, avec une focalisation accrue sur la sensibilisation, une plus grande visibilité, un renforcement de la création de partenariats et un développement des activités de mobilisation de ressources. Les nouveaux bureaux de liaison et de partenariat aideraient l'UNODC à développer sa capacité de fournir des services de coopération technique spécialisés et des conseils de politique générale, y compris dans le cadre d'initiatives de coopération régionale renforcée. Suite à une demande de précisions sur le statut des nouveaux bureaux, il a été fait savoir au Comité que le Gouvernement mexicain avait approuvé, sur le fond, une note d'orientation décrivant la nature et les fonctions du Bureau de liaison et de partenariat en septembre 2011 et collaborait maintenant avec l'UNODC pour apporter les amendements requis à l'accord de siège. Des discussions avaient encore lieu à propos de la conversion du Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud. Compte tenu de la justification fournie par le Directeur exécutif, le Comité consultatif n'a aucune objection aux reclassements proposés.
- En ce qui concerne le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, il a été fait savoir au Comité consultatif, suite à une demande de précisions, que l'UNODC mettait en œuvre, sur la période 2010-2014, un ambitieux programme régional pour l'Afrique de l'Ouest dont le budget total s'élevait à 190 millions de dollars. Ce programme appuyait notamment la mise en œuvre de la Déclaration politique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, ainsi que du Plan d'action connexe. Dans ce contexte, la promesse de 20 millions d'euros faite à la CEDEAO par l'Union européenne, d'autres promesses faites au programme régional de l'UNODC et un important nouveau partenariat conclu entre l'Union européenne, le Nigéria et l'UNODC dans le domaine de la criminalité organisée, de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, de la lutte contre la corruption et de la réforme de la justice permettraient de fortement développer les activités du programme. Compte tenu de la justification fournie par le Directeur exécutif, le Comité consultatif n'a aucune objection au reclassement proposé.
- 25. Le Comité consultatif espère que les postes nouveaux et reclassés mentionnés ci-dessus renforceront encore l'aptitude de l'UNODC à s'acquitter avec succès de son mandat.

### VI. Questions diverses

- 26. Les paragraphes 9 à 14 du rapport du Directeur exécutif décrivent l'évolution de l'approche-programme intégrée que l'UNODC a lancée au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Les buts de cette nouvelle approche, qui comprend des programmes pluriannuels thématiques, régionaux et de pays et dont la mise en œuvre a été approuvée par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, sont les suivants: a) renforcer l'"appropriation" régionale et nationale des activités de coopération technique menées par l'UNODC; b) renforcer la coopération avec les partenaires des Nations Unies et les organismes multilatéraux en intégrant la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le trafic illicite dans une stratégie de développement plus large; et c) maximiser les avantages comparatifs de l'UNODC liés à la prise de décisions en amont et à l'appui normatif ainsi qu'à la promotion d'initiatives stratégiques transfrontières menées par des entités régionales et des pays partenaires.
- 27. Le Comité consultatif note, dans le rapport, qu'au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'UNODC a progressé dans l'élaboration et la diffusion de programmes thématiques ayant trait à chacune de ses priorités thématiques. Chaque programme thématique représente une synthèse conceptuelle de l'action que l'UNODC mène pour une priorité thématique donnée et est destiné à donner aux États Membres une idée précise du cadre de politique générale correspondant de l'Office. Les programmes intégrés régionaux et de pays élaborés par l'UNODC adoptent une approche ascendante, adaptant les activités normatives et les approches globales de l'UNODC aux priorités et aux besoins régionaux et nationaux. Chaque programme régional est établi sur la base d'une pleine concertation sur le terrain avec les entités régionales et les pays partenaires, des programmes individuels étant créés pour les pays qui peuvent avoir besoin d'interventions plus intensives et ciblées. Le Comité note en outre, dans le rapport, que le processus d'établissement de priorités et d'examen appliqué au niveau régional a entraîné une révision de la collaboration stratégique de l'UNODC avec les pays à revenu intermédiaire, ce qui a permis d'adopter une approche plus en amont qui renforce les stratégies nationales par le développement de réponses innovantes aux problèmes existants ou nouveaux. Cette approche se caractérise notamment par la négociation proposée d'accords de siège pour la création de bureaux de partenariat et de liaison de l'UNODC dans divers pays (voir également par. 22 et 23 ci-dessus).
- 28. Le Directeur exécutif indique qu'il existe une parfaite complémentarité entre les programmes thématiques et régionaux, ces outils se renforçant mutuellement et garantissant la mise en œuvre effective d'activités normatives à l'appui des conventions et protocoles pertinents des Nations Unies. Il ajoute que l'approche-programme intégrée repose sur les équipes spéciales interdépartementales créées pour mobiliser les savoir-faire des divers sous-programmes et formuler des programmes thématiques pour la période 2012-2013. Ces équipes, qui regroupent des fonctionnaires de tous les services thématiques et de définition de politiques générales ainsi que des membres des bureaux extérieurs concernés, se réunissent régulièrement, pour chaque région, au siège de l'UNODC. Suite à une demande de précisions, il a été fait savoir au Comité consultatif que les réunions des équipes spéciales n'occasionneraient pas de frais de voyage supplémentaires, car elles se

tiendraient soit en marge d'autres manifestations prévues, soit par vidéoconférence. Le Comité consultatif salue le passage d'une approche fondée sur des projets à une approche programmatique et l'action correspondante menée pour renforcer la coopération stratégique de l'UNODC avec ses partenaires et l'"appropriation" régionale et nationale des activités de coopération technique. Il espère que le prochain projet de budget indiquera l'état de mise en œuvre de cette approche, ainsi que les résultats obtenus. Il espère également que l'approche-programme intégrée permettra de renforcer la coopération et la coordination entre l'UNODC, les missions politiques et les opérations de maintien de la paix menées dans le domaine de compétence de l'Office.

29. Le Comité consultatif note, au paragraphe 37 du rapport, que comme l'avaient demandé la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/14 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/6, un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant a été recréé au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Directeur exécutif propose de renforcer le Groupe de l'évaluation indépendante à l'aide de trois postes financés par le budget ordinaire (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et d'un poste (services généraux (autres classes)) financé par des fonds d'appui aux programmes. Des ressources supplémentaires d'un montant de 1 185 300 dollars seront financées par des fonds à des fins spéciales (voir E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22, par. 37, 42 et 43). À sa demande, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau suivant, qui montre les ressources prévues pour le Groupe de l'évaluation indépendante pour l'exercice biennal 2012-2013:

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars ÉU.)	Postes
A. Fonds à des fins générales		
Postes	-	-
Autres objets de dépense	-	-
Total partiel	-	-
B. Fonds d'appui aux programmes		
Postes (1 services généraux (autres classes))	182,1	1
Autres objets de dépense	-	_
Total partiel	182,1	1
C. Fonds à des fins spéciales		
Fonds du programme contre la drogue	1 185,3	-
Fonds du programme contre le crime	-	-
Total partiel	1 185,3	_
D. Budget ordinaire		
Postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3)	822,7	3
Autres objets de dépense	-	-
Total partiel	822,7	3
Total	2 190,1	4

30. Suite à une demande de précisions, il a également été fait savoir au Comité consultatif que les fonds à des fins spéciales mentionnés ci-dessus permettraient d'évaluer des projets et des programmes et de développer la capacité d'évaluation et

la formation à la gestion de l'évaluation. Les ressources serviraient également à développer et à établir, à Vienne et dans les bureaux extérieurs, une culture de l'évaluation en assurant un suivi de la mise en œuvre des recommandations, la formation de points focaux au siège et sur le terrain, l'élaboration d'un site Web et d'un moteur de recherche correspondant, et la publication, pour les États Membres, d'informations sur les conclusions des évaluations. Les fonctions de base du Groupe sont décrites en détail au paragraphe 39 du rapport. Au paragraphe 38, le Comité note que depuis janvier 2010, le Groupe de l'évaluation indépendante a mené plus de 70 évaluations indépendantes de projets au sein de l'UNODC. Au tableau 5 du rapport du Directeur exécutif, il est indiqué que deux évaluations approfondies seront réalisées au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et que deux autres sont prévues au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

- 31. Compte tenu de l'accent que le système des Nations Unies place sur le suivi et l'évaluation, le Comité consultatif salue le rétablissement d'une capacité d'évaluation spécialisée à l'UNODC et appuie son renforcement. Il espère que le prochain projet de budget contiendra des informations détaillées sur les activités d'évaluation menées par le Groupe durant l'exercice biennal 2012-2013 et sur les mesures prises pour donner suite aux évaluations.
- 32. À cet égard, le Comité consultatif note, en réponse à une recommandation du Corps commun d'inspection tendant à ce que soit créé un système interne pour suivre la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle, que l'UNODC étudie actuellement la possibilité de développer son actuelle base de données sur le suivi des activités d'audit afin de permettre le suivi électronique de l'application des recommandations correspondantes. La date fixée pour la pleine mise en œuvre de la recommandation du Corps commun d'inspection est le milieu de 2012 (voir A/66/315/Add.1, par. 16). Le Comité consultatif espère que le prochain projet de budget contiendra des informations sur l'état d'avancement de cette base de données.

V.11-87090 11